



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTION AU TRIBUNAL CANTONAL

Non réélection du juge Pierre-Yves Bosshard au Tribunal cantonal

Appelé à voter sur la réélection du juge cantonal Pierre-Yves Bosshard, le Grand Conseil a décidé de ne pas réélire le juge concerné pour la nouvelle législature 2013-2017.

Appelé à voter sur la réélection du juge cantonal Pierre-Yves Bosshard, le Grand Conseil a décidé de ne pas réélire le juge concerné pour la nouvelle législature 2013-2017.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés: 148

Bulletins rentrés: 146

Bulletin nul: 1

Bulletins valables: 145

Majorité absolue: 73

Bulletins blancs: 124

Avec 20 voix en sa faveur et 1 voix éparse, M. Pierre-Yves Bosshard n'atteint pas la majorité absolue et n'est pas réélu.

En raison du caractère extraordinaire du processus ayant conduit à ce scrutin, les

propos liminaires du président du Grand Conseil, prononcés au nom du Bureau avant le débat à huis clos, sont annexés au présent communiqué.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2012

Philippe Martinet, président du Grand Conseil, 076 368 10 41 Laurent Wehrli, premier vice-président, tél. 079 221 80 62

[Propos liminaires du président du Grand Conseil](#)